



## **Informations concernant le Livre blanc « Espaces verts urbains »**

### Contexte

En 2013, une coopération interministérielle axée sur le thème des « villes vertes » a été lancée à l'initiative de la direction générale du développement urbain de l'ancien ministère fédéral des Transports, de la Construction et du Développement urbain. L'objectif général était de faire de la question des espaces verts dans le développement urbain une priorité politique et de déclencher des processus de discussion.

En fusionnant les portefeuilles de l'environnement et de la construction au sein du nouveau ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire (BMUB), le gouvernement fédéral a franchi une étape importante, associant plus fortement les domaines de la protection de l'environnement et de la conservation de la nature avec celui du développement urbain. En juin 2015, la ministre fédérale Barbara Hendricks a présenté le Livre vert « Espaces verts urbains », qui fait l'inventaire des fonctions des espaces verts urbains et des infrastructures urbaines vertes. Le Livre vert a donné l'impulsion initiale à un processus intégré et à long terme ainsi qu'à un large dialogue sur l'importance future des espaces verts et des terrains non bâtis dans nos villes. Le Livre vert a servi de fondement pour l'élaboration du Livre blanc « Espaces verts urbains ».

### Processus ayant mené au Livre blanc

Le Livre blanc a été rédigé sous la coordination du BMUB. Était responsable des aspects techniques l'Institut fédéral de recherche dans les domaines de la Construction, de la Ville et de l'Aménagement du territoire (BBSR), en coopération avec l'Office fédéral pour la conservation de la nature (BfN), l'Agence fédérale de l'environnement (UBA) et l'Institut Julius Kühn - Institut fédéral de recherches sur les plantes cultivées (JKI). Outre les ministères fédéraux, les Länder et les communes, des associations, fédérations, fondations, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile ont également participé à la rédaction du Livre blanc. Le public était invité à participer à un dialogue en ligne. Le Livre blanc était présenté les 8 mai 2017 lors du 2<sup>ème</sup> Congrès fédéral « Villes vertes - Pour un avenir de qualité », à Essen.

### Objectif et contenu du Livre blanc

Dans le Livre blanc, le gouvernement fédéral présente des recommandations d'action et des mesures concrètes pour les prochaines années par le biais desquelles il soutiendra, dans le cadre de ses compétences, les communes ainsi que d'autres parties prenantes afin de renforcer les infrastructures urbaines vertes. Ce faisant, le gouvernement fédéral apportera une contribution essentielle à la qualité de vie, la justice environnementale et la capacité d'adaptation aux changements climatiques dans les villes.

Le Livre blanc définit dix champs d'action associés à des mesures concrètes visant à protéger et mettre en valeur les espaces verts et les terrains non bâtis dans les villes. L'objectif est de parvenir à un meilleur ancrage juridique des infrastructures vertes urbaines, d'introduire des mesures de soutien ciblées, d'élaborer des directives et des documents d'orientation, de mettre en œuvre des projets pilotes et de recherche et d'améliorer la communication sur le sujet. Le Livre blanc ne prétend pas à l'exhaustivité, se voulant plutôt un élément essentiel d'une initiative à plus long terme pour des espaces verts urbains de qualité.



© Milena Schlösser

## Les 10 champs d'action du Livre blanc

### **1 – Planification intégrée des espaces verts urbains**

Afin de préserver les espaces verts urbains avec leurs diverses fonctions ou en créer de nouveaux, des processus de planification intégrés et mis en réseau sont nécessaires. C'est pourquoi le gouvernement fédéral renforcera l'importance de ces espaces dans le droit et la pratique de l'urbanisme.

### **2 – Mise en valeur et conception multifonctionnelle des espaces verts**

Les espaces verts urbains sont soumis à une pression croissante en raison de la concurrence accrue en matière d'utilisation des terres. Le gouvernement fédéral renforcera les infrastructures vertes urbaines par le biais du programme de promotion de l'urbanisme et d'autres programmes de financement et collaborera avec les communes pour élaborer des normes écologiques.

### **3 – Renforcement de la protection du climat et réduction des impacts climatiques grâce aux espaces verts urbains**

Les espaces verts urbains remplissent des fonctions diverses dans le contexte d'un développement urbain respectueux du climat. C'est pourquoi le gouvernement fédéral mettra en évidence l'importance des espaces verts urbains pour le climat, dans la protection contre les inondations et contre les pluies abondantes.

### **4 – Développement socialement acceptable et bénéfique pour la santé des espaces verts urbains**

Les espaces publics verts et non bâtis sont d'une grande importance pour les loisirs quotidiens, les interactions sociales et l'identité de quartier. Le gouvernement fédéral soutiendra les communes en matière de justice environnementale et promouvra les jardins urbains.

### **5 – Aménagement d'espaces verts dans la construction**

Le domaine du bâtiment dispose d'un potentiel considérable pour la mise en réseau des espaces verts urbains. Le gouvernement fédéral veillera à ce que davantage de végétation soit plantée sur les bâtiments et à proximité de ceux-ci dans les villes et les communes, en promouvant l'utilisation des toits en tant qu'espaces ouverts et en favorisant la création de jardins communautaires, entre autres.

### **6 – Planification, création et entretien d'une variété d'espaces verts selon les règles de l'art**

La manipulation des plantes selon les règles de l'art est une condition sine qua non à l'existence d'espaces verts urbains de haute qualité. En tant que partenaire des communes, le gouvernement fédéral

fournira diverses recommandations en matière de gestion durable des espaces verts et soutiendra la biodiversité.

### **7 – Recrutement de parties prenantes et participation de la société**

Les espaces verts urbains sont l'affaire de tous et doivent être considérés comme une tâche d'intérêt commun. C'est pourquoi le gouvernement fédéral s'efforcera de soutenir la mise en réseau, la participation et la sensibilisation des parties prenantes.

### **8 – Renforcement et mise en réseau de la recherche**

La complexité du sujet rend nécessaire une recherche transdisciplinaire, une coopération interservices et un échange scientifique. C'est pourquoi un nouveau pôle de recherche « Villes vertes » vient s'ajouter à la Plate-forme d'innovation « Villes de demain ». Des projets de recherche et des projets pilotes sont prévus.

### **9 – Renforcement du rôle exemplaire du gouvernement fédéral**

Le gouvernement fédéral ira de l'avant avec ses propriétés, poursuivant les objectifs d'un développement urbain et vert intégré. À cette fin, les espaces verts appartenant au gouvernement fédéral doivent être mis en valeur, y compris dans le but de renforcer la biodiversité.

### **10 – Travail de relations publiques et d'éducation**

La sensibilisation du public à l'importance des espaces verts urbains doit être améliorée. C'est pourquoi le gouvernement fédéral continuera de promouvoir l'éducation environnementale et la conscientisation dans le but d'ancrer cette tâche dans tous les domaines de l'action politique.



© Milena Schlösser